Projet éolien du Plateau du Duesmois

Commune de Nesle-et-Massoult

Bulletin d'information n°3 - Juin 2025

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous informons que notre société a changé de nom en mai 2024 pour devenir ABO Energy. A l'origine spécialisés dans l'énergie éolienne, nous développons et construisons également des parcs photovoltaïques ainsi que des installations de stockage et d'hydrogène. Le remplacement de « Wind » par « Energy » reflète ainsi la complétude de nos services dans le domaine des énergies renouvelables. ABO Wind n'a ni fusionné ni été rachetée par une autre entreprise.

Le projet éolien que nous portons sur le territoire de la commune de Nesle-et-Massoult s'est lui aussi trouvé un nouveau nom. Initialement, le nom du projet faisait référence au lieu-dit sur lequel le mât de mesure a été installé : Les Mauviottes. La zone d'étude ayant évolué du fait de l'extension du RTBA (Réseau Très Basse Altitude de la Défense), ce 1er choix n'était plus approprié. Après avoir emprunté le nom de la commune, le choix s'est porté sur le Plateau du Duesmois, faisant référence à l'unité paysagère au sein de laquelle le projet s'inscrit.

A la suite de près de deux années d'études et d'expertises de terrain, le projet éolien du Plateau du Duesmois prend forme. Avec ce troisième bulletin, nous souhaitons vous présenter ses caractéristiques principales.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez me contacter directement par email ou par téléphone via les coordonnées indiquées au dos de ce bulletin. Pour rappel, une page internet dédiée au projet est accessible au lien suivant :

www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet éolien du Plateau du Duesmois

Louis-Gabriel Bécue, Responsable du projet

Permanences publiques d'information sur inscription

Mercredi 11 juin 2025 entre 18h30 et 21h30

Salle communale de Nesle-et-Massoult

Afin de vous présenter en détails les informations transmises dans ce bulletin d'information et de répondre à vos interrogations éventuelles, l'équipe ABO Energy sera présente en salle communale de Nesle-et Massoult le mercredi 11 juin, de 18h30 à 21h30.

Trois espaces seront organisés autour des thématiques et ateliers suivants :

1. **La démarche du choix du scénario d'implantation**, autour d'un atelier sur les différentes contraintes et enjeux à considérer.
2. **La démarche d'intégration paysagère**, avec la présence d'une experte paysagiste et la présentation de photomontages.
3. **La démarche Eviter Réduire Compenser**, avec un atelier autour des différentes mesures définies dans le cadre du projet, ainsi que la poursuite des réflexions sur les mesures d'accompagnement.

Les modalités de participation :

Afin de faciliter l'organisation de ces rencontres, nous vous demandons de bien vouloir **vous inscrire auprès du responsable du projet avant le 9 juin 2025,** par message électronique à louis-gabriel.becue@aboenergy.com ou SMS au 06 38 77 74 31.

Historique du projet

2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire, élu·es et propriétaires fonciers.

2023

- Janvier : Lancement de l'étude d'état des lieux environnemental du secteur (faune, flore et milieux naturels).
- Avril : Installation du mât de mesure de vent et mise en place d'un panneau d'information sur site ; 1er Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.
- Juin : Réunion publique d'information.
- Automne : Lancement des études paysagère et acoustique (campagne de mesures acoustiques en octobre).

2024

- Réception des premiers résultats des études «faune, flore et milieux naturels», acoustique et paysagère.
- Mars : 1ère réunion du comité de suivi.
- Avril : 2ème bulletin d'information. Réflexion sur les variantes d'implantation possibles prenant en compte les enjeux identifiés.
- Septembre : 2ème réunion du comité de suivi.

2025

- Février : choix de la variante finale.
- Juin : 3ème bulletin d'information.
- Juin : permanences publiques d'information.

Etapes à venir *(dates prévisionnelles)*

2025

- Poursuite et finalisation de l'étude d'impact.
- Démontage du mat de mesures de vents.

2nd semestre :

- Organisation d'un Comité de projet.
- Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Dépôt du dossier du résumé non technique (RNT) à la mairie d'implantation du projet et dans les mairies situées dans le périmètre de 6km autour du projet.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation en préfecture.

2026

- Analyse du dossier par les services de l'Etat et éventuelle demande de compléments.
- Enquête publique.

2027

- Décision préfectorale.

Les caractéristiques du projet final

La définition du projet éolien du Plateau du Duesmois a été guidée par :

- Une ressource en vent favorable, confirmée par l'étude de vent menée sur le site entre mars 2023 et mars 2025.
- Un secteur classé en zone favorable au développement éolien (DREAL, 2022).
- L'absence de contraintes techniques rédhibitoires au développement d'un projet de parc éolien (armée, aviation civile, distances aux habitations etc.).
- Les résultats des états initiaux environnementaux (milieu humain, biodiversité, paysage, etc.) qui ont permis, dans un premier temps, d'anticiper les incidences potentielles du projet sur son environnement et d'éviter certaines zones, et dans un second temps, de mettre en place des mesures de réduction des impacts non évités.
- L'analyse de plusieurs variantes qui a permis de déterminer le parc éolien qui concilie le mieux le projet de production d'électricité décarbonée avec la préservation de l'environnement.

A travers le développement du projet, diverses mesures sont définies. Elles permettent une intégration adaptée et cohérente du projet sur le territoire, en adéquation avec les préoccupations humaines, environnementales, acoustiques et paysagères. Après l'analyse des incidences par les différents bureaux d'études et des échanges avec les services de l'état, voici les premières mesures définies :

Mesures d'évitement et de réduction

Mesures prises en phase de conception

- Évitement des zones forestières, éloignement des lisières et des haies.
- Évitement des habitats naturels d'intérêts pour la flore et la faune.
- Utilisation des chemins existants.
- Choix d'un gabarit d'éolienne limitant les impacts sur la faune volante.
- Éloignement aux habitations supérieur au cadre réglementaire.

Mesures prises en phase d'exploitation

- Bridage acoustique des éoliennes.
- Bridage ou arrêt des éoliennes lors de périodes de forte activité des chauves-souris.
- Réduction de l'attractivité des plateformes des éoliennes pour les rapaces et les chauves-souris.
- Arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles.
- Mise en place d'un système de détection couplé à un dispositif d'arrêt automatique des éoliennes (SDA) pour l'avifaune :

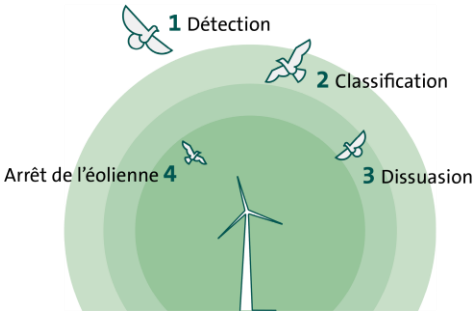

Mesures de suivi et d'accompagnement

Nous envisageons les mesures suivantes. Nous restons ouverts aux échanges et propositions de mesures d'accompagnement complémentaires de la part des élus, habitants et acteurs du territoire.

- Mise en place d'un suivi environnemental dès la mise en service des éoliennes : évaluer l'évolution des habitats naturels et le comportement des oiseaux et chauves-souris.
- Plantation de haies afin d'établir une continuité écologique pour les chauves-souris.
- Suivi et protection des nichées de Busard Saint Martin.

© Perma Plumes - Protection d'un nid de Busards sur un parc éolien ABO Energy

Le choix du scenario d'implantation

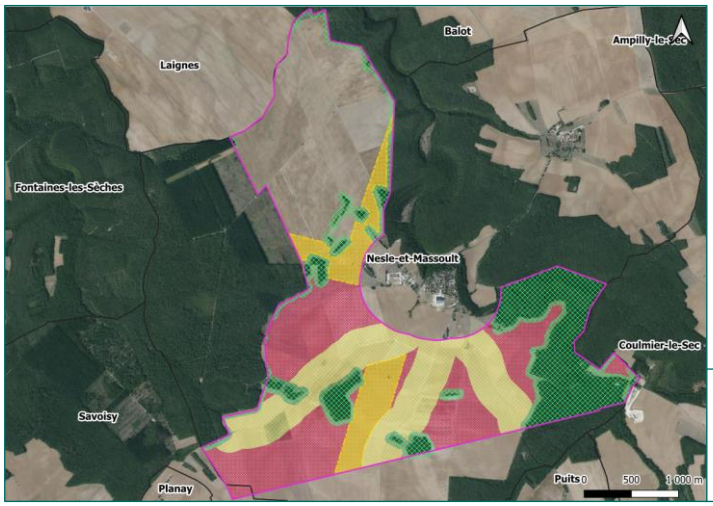

Zone environnementale sensible
Zone paysagère libre sensible
Tampon faisceaux hertziens
Tampon routes départementales

Zones évitées

Dans un souci de préservation de la biodiversité, un éloignement de minimum 50 mètres des boisements et forêts est à respecter.

Une distance règlementaire de 200 mètres d'éloignement aux routes départementales, et de 180 mètres aux faisceaux hertziens s'applique également.

Au regard des enjeux d'intégration paysagère, il est préférable d'éviter une implantation au Sud et Sud-Ouest de Nesle-et-Massoult.

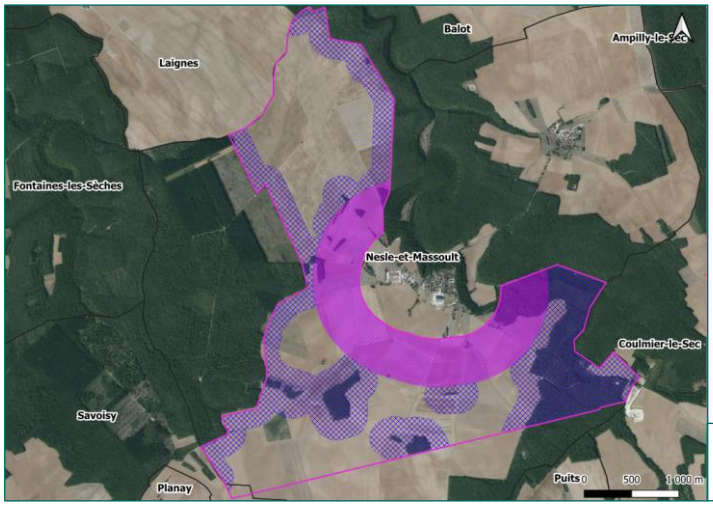

Eloignement supplémentaire des habitations
Distance d'éloignements des lisières

Zones retirées

A l'écoute des attentes et enjeux soulevés par les élus locaux, un éloignement de minimum 1 kilomètre aux habitations sera appliqué dans le choix de l'implantation.

Par ailleurs, les services de la préfecture préconisent d'augmenter la distance d'éloignement aux boisements et forêts à 200 mètres, ce qui est également respecté dans la conception du projet.

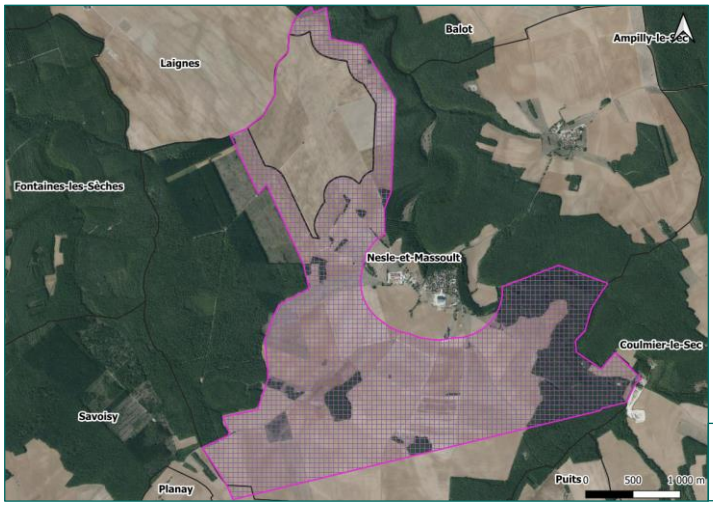

Zone avec enjeux
Zone à privilégier

Zone à privilégier

Après application de ces évitements et réductions, nous voyons apparaitre la zone d'implantation à privilégier.

Ainsi, les emplacements des éoliennes ont été réfléchis au sein de la zone non colorée sur la carte ci-contre, et considérant l'ensemble des résultats des études menées.

Le scénario d'implantation présenté en page suivante consiste en le meilleur compromis environnemental et technique.

Le scénario d'implantation retenu

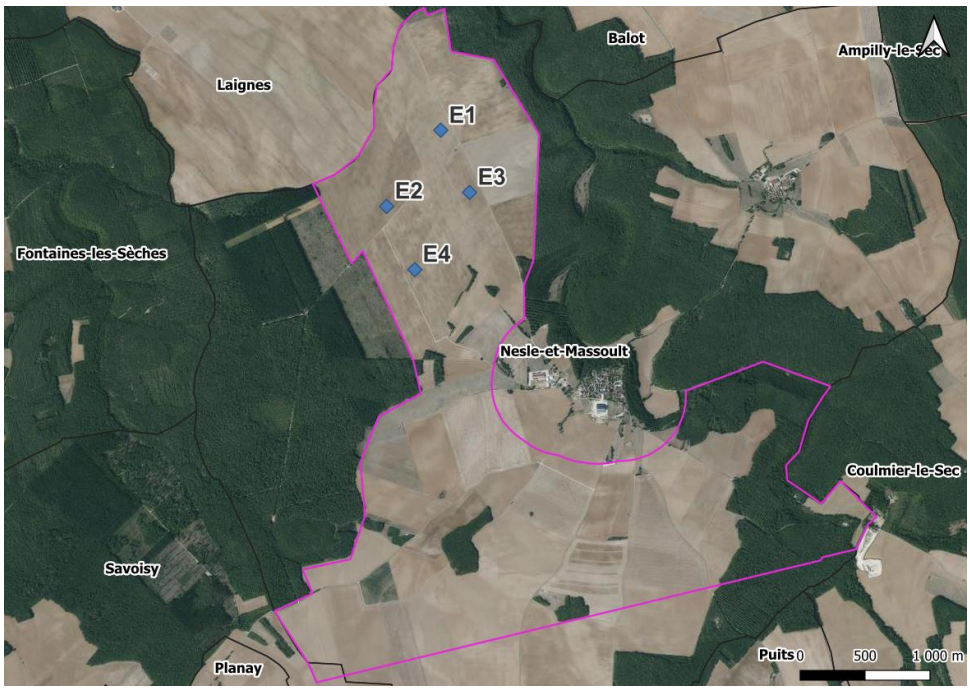

Hauteur maximale totale : 220 m

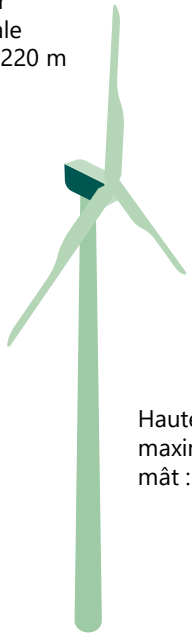

Hauteur maximale du mât : 140 m

4 éoliennes

Entre 23,6 et 32 MW
Puissance totale maximale

Env. 54 200 à 73 500 MWh/an
Production annuelle estimée

Entre env. 236 000 et 320 000€/an en moyenne

Fiscalité à répartir entre la commune, la communauté de communes, le département et la région

Env. 26 500 à 35 300 personnes

Alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.

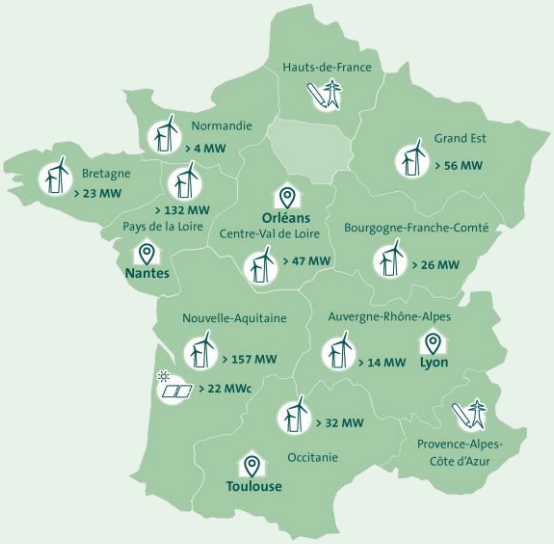

> 487 MW développés et construits
> 209 MW en construction ou prêts à construire

> 1,6 GW
projets en développement

Louis-Gabriel Bécue
Responsable de projets éoliens
Tél. : 06 38 77 74 31
louis-gabriel.becue@aboenergy.com

Edith Recourt
Responsable de projets dialogue territorial
Tél. : 05 34 31 49 17
edith.recourt@aboenergy.com

ABO Energy
www.aboenergy.fr

ABO Energy France SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 1 Rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, France
Siren : 441 291 432

Ne pas jeter sur la voie publique

Les énergies renouvelables sont notre ADN

ABO ENERGY